

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de juin à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La séance s'est déroulée à huis-clos.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, LEPETZ, BERTAUX, LAMARQUE, DELMER, VERHAEVERBEKE, CHARVET, VERLEY, DURETZ, DUMORTIER, LAMBIN, THIBAUT, KARLINSKI, WALTER-LEGRAND, DE SIETER,

Pouvoirs donnés :

- Daniel BOYER à Mr le Maire
- Juliette LECOEUCE à JS THIBAUT
- Alain TROUILLET à Damien HAYART

Monsieur le Maire a désiré faire une minute de silence en début de séance pour le décès de Monsieur Gilbert DELEBARRE, ancien adjoint, bénévole, membre pendant de nombreuses années de plusieurs commissions.

1) MODALITES DE DEROULEMENT DE SEANCE

Compte tenu du contexte épidémique, Monsieur le Maire propose de tenir cette séance en huis-clos.

Le huis-clos est voté à la majorité par les membres présents à 15 voix POUR et 4 CONTRE (Mmes WALTER-LEGRAND, LECOEUCE, Mrs DESIETER, THIBAUT).

Monsieur le Maire explique qu'il convient de soumettre au vote l'enregistrement de la séance et que 2 dictaphones seront installés dans la pièce afin de mieux entendre avec les masques.

Le Conseil Municipal adopte à 19 voix POUR l'enregistrement de la séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Damien HAYART comme secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLES comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal adopte à 19 voix POUR ces désignations.

2) APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 a été transmis à tous les membres.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote.

Le Conseil Municipal adopte à voix 16 POUR et 3 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) le procès-verbal de la séance précédente.

3) VOTE SUR LES MODIFICATIONS DU PLU 2

Les documents concernant le projet de modifications des 11 PLU ont été transmis à tous les conseillers avant la séance.

Monsieur le Maire donne un explicatif sur les modifications concernant Illies :

« Le projet du PLU 2 a été entériné au mois de décembre 2019 et officialisé le 18 juin 2020.

L'ensemble de la zone a été mise en OAP afin de satisfaire à la progressivité, afin de sauver l'abbaye cistercienne, de définir les zones, les jardins le long du cimetière allemand, le béguinage, les lots libres et le respect de la mixité.

La commission d'aménagement a pris à cette époque une décision arbitraire de reclasser en AUDm l'ensemble de la zone (différée) ce qui a provoqué ma non-participation au vote du PLU2.

Il y avait 2 permis de construire accordés et l'instruction en cours d'un permis d'aménager.

Les demandes d'ajustement de la commune étaient :

Une modification du tracé de la Trame Verte et Bleue sur Illies qui empiétait sur les parties urbanisées.

La résorption d'une dent creuse hameau de Ligny le Grand.

Parcelle classée en A desservie par une voie communale, remplie de ronces, impénétrable.

Le reclassement en UVD6.2 d'une parcelle « oubliée » de la révision du PLU 1, située rue du Calvaire.

Une dérogation au zonage UVD8 pour la constructibilité à 50 mètres (accordée à une autre commune de la MEL).

Le classement en UVD8 de la partie nord du hameau du Transloy.

Zone UX 6 : surface de plancher plafonnée à 10 000 m² qui semblait insuffisante.

L'ajustement de l'OAP « Chanoine Rigaut » et programmation logements

Par rapport à la version arrêtée du 19/10/2017 :

Le Conseil Municipal demandait à supprimer « l'ensemble paysager à valoriser » et réduire la partie « jardins » afin de permettre l'intégration d'un programme constructible (de préférence de type béguinage).

Le Conseil Municipal a demandé également de modifier l'article 3.2 – Programmation et forme d'habitat pour le secteur 2 : « construction de logements mixtes prolongeant l'opération de l'Orée du Golf et réalisation de lots libres ».

Le nouvel exécutif de la MEL a pris conscience de nombreuses anomalies : il y a eu plus de 300 réclamations.

La MEL a donc décidé en décembre 2020, de revoir sa copie.

Le résultat, pour la commune d'Illies, a été que la modification demandée pour la zone du Golf a été actée : les prescriptions de l'arrêt du PLU en 2017 ont été reprises, ce qui est une bonne nouvelle.

Les autres demandes de la commune seront traitées lors d'une prochaine révision ».

Maire le Maire précise, qu'à ce sujet, plusieurs décisions seront à prendre par l'ensemble des élus du Conseil Municipal, il rappelle donc la Charte de l'Elu local qui précise les risques de conflits d'intérêts.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) les projets de modifications du PLU.

4) ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Valérie LEPETZ, adjointe à l'école, informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé dernièrement pour la restauration scolaire de l'école primaire et maternelle, avec une option possible pour les repas des aînés.

Il a été mis en ligne sur la plateforme <http://achatpublic.com> du mercredi 28 avril jusqu'au mercredi 26 mai 2021.

Madame LEPETZ évoque les critères principaux sur lesquels ont porté cet appel d'offres, à savoir : des produits bio, du circuit court et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il a été conçu afin d'améliorer les repas avec une partie « Qualité » qui a été prise en compte en plus du prix.

Ce marché est prévu pour une année, du 8 juillet 2021 au 7 juillet 2022, reconductible deux fois (3 ans au total).

Les plis ont été ouverts le jeudi 27 mai 2021 (voir PV d'ouverture des plis ci-joint)

Madame LEPETZ explique que c'est la société DUPONT RESTAURATION qui a été retenue par la commission d'appel d'offres avec, en plus, l'option pour les repas des personnes âgées

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce changement de prestataire de cantine.

5) MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE

Ainsi, Madame Valérie LEPETZ, évoque la nécessité de modifier le tarif des repas de cantine (les prix de DUPONT RESTAURATION étant différents de l'ancien prestataire).

Prix de l'ancien traiteur :

2.62 € le repas (pas de distinction entre maternels, primaires, adultes)

Les tarifs actuels (prix d'un repas pour les parents) :

- 2.95 € pour les Illilois
- 3.95 € pour les extérieurs

Prix du traiteur attributaire du marché :

Repas pour les maternels : 2.66 € TTC

Repas pour les primaires : 2.82 € TTC

Repas adulte : 3.35 € TTC

En attendant de pouvoir lancer le dossier pour la tarification sociale, elle propose d'augmenter les tarifs par rapport aux tarifs appliqués par le changement de prestataire.

Cette augmentation rentrerait en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

	TARIFS CALCULES PAR RAPPORT A L'ANCIENNE MARGE EN EUROS + augmentation du prix de SOBRIE A DUPONT (SOBRIE = 2.62 € le repas) 0.33 € = marge de la mairie pour les coûts annexes		
Type de repas	Prix facturé par le traiteur	Tarifs Illilois (+0.33 €)	Tarifs Extérieurs (+1.33 €)
Repas Maternels	2.66 €	2.99 €	3.99 €
Repas Primaires	2.82 €	3.15 €	4.15 €
Repas Adultes	3.35 €	3.68 €	Personnel et professeurs = tarifs Illilois

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUICHE par pouvoir donné à celui-ci) ces modifications de tarifs.

6) MODIFICATION DES PERIODES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2021/2022

La parole est donnée à Madame Magali DUMORTIER, adjointe aux accueils de loisirs.

Cette dernière évoque les retours de l'enquête publiée en début d'année où il y a eu une forte demande d'augmenter les périodes d'accueils.

Elle propose donc, à compter du 1^{er} septembre 2021, de rajouter les mercredis récréatifs en période scolaire (= 36 mercredis)

- + 1 semaine à la Toussaint (soit 2 semaines d'ACM à la Toussaint)
- + 1 semaine à Pâques (soit 2 semaines d'ACM à Pâques)
- + 2 semaines en février

4 semaines d'accueil seraient maintenues pour les vacances d'été.

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) cette modification des périodes d'accueils de loisirs.

7) CONVENTION DELEGATION ACM ETE 2021

Madame Magali DUMORTIER explique qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un prestataire pour l'accueil de loisirs de cet été.

LEO LAGRANGE a été retenu (2 devis ont été comparés : LEO LAGRANGE et UFCV) ; il s'agit d'acter ce fait par la signature d'une convention.

Madame DUMORTIER informe le Conseil Municipal sur l'appel d'offres qui a été lancé depuis le 26 mai 2021 (fin 18 juin 2021) pour un prestataire qui s'occupera des accueils extra-scolaires (mercredis et vacances comprises), pour les 3 prochaines années (1 an reconductible 2 fois).

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) cette convention.

8) MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Compte tenu des changements de tarifs de cantine et à l'ajout des mercredis récréatifs en journée complète à compter du 1^{er} septembre 2021, Madame Magali DUMORTIER, adjointe au périscolaire, évoque la nécessité de modifier les tarifs qui comprenaient jusqu'alors, pour les accueils de loisirs, le repas.

Tarifs actuels :

Aux enfants domiciliés à ILLIES + enfants du personnel communal et enseignants (tarif journée complète + repas 2.95€)			
	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 900	Quotient familial supérieur à 901
1 enfant Forfait semaine	27.25€	32.25 €	59.75 €
2 enfants et plus - 10% (prix par enfant) forfait semaine	26.00 €	30.50 €	55.25€
Aux enfants non domiciliés à ILLIES (tarif journée complète + repas 3.95 €)			
Forfait semaine	74.75€	89.75 €	109.75 €
Garderie (forfait journée)	1.55 €		

Nouveaux tarifs proposés (prix de repas de cantine enlevé, voir grille tarifaire) :

Aux enfants domiciliés à ILLIES + enfants du personnel communal et enseignants (tarif journée complète + prix du repas en plus). Voir grille tarifaire repas			
	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 900	Quotient familial supérieur à 901
1 enfant Forfait semaine	12.50 €	17.50 €	45.00 €
2 enfants et plus - 10% (prix par enfant) forfait semaine	11.25 €	15.75 €	40.50 €
Aux enfants non domiciliés à ILLIES (tarif journée complète + prix du repas en plus) Voir grille tarifaire repas			
Forfait semaine	55.00 €	70.00 €	90.00 €
Garderie (forfait journée)	1.55 €		

Le tarif comprend : le goûter, les transports, les activités et l'encadrement.
Ce tarif étant un forfait journalier, aucune déduction n'est applicable.

Les repas sont obligatoires (ils seront facturés automatiquement avec la prestation accueil de loisirs).

Un supplément sera demandé pour les séjours camping soit 5 €/jour pour le petit déjeuner et le dîner.

Les inscriptions en accueil collectif de mineurs se font uniquement à la semaine de vacances, au prorata du nombre de jours de fonctionnement

Moyens de paiement : chèques vacances, espèces, chèques bancaires, chèque CESU et e-CESU

En cas d'absences : les remboursements ne se font que sur présentation d'un certificat médical avec une carence de 2 jours.

Le coût du repas n'est pas déduit du remboursement.

Tout enfant inscrit la semaine complète, et qui change d'avis en cours de séjour, ne sera pas remboursé.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) les nouveaux tarifs de l'accueils collectifs de mineurs à compter du 1^{er} septembre 2021.

Garderie : Proposition de maintien des tarifs de l'année passée

MATIN / APRES-MIDI

QUOTIENT FAMILIAL		2021/2022
DE	A	FORFAIT A LA DEMI-HEURE
0	500	0.39
501	900	0.95
901	Et plus	1.27
Extérieur		1.37
Enfants du personnel municipal + enseignants domiciliés à l'extérieur		1.27

Majoration de 5 € par enfant pour tous gros retards répétitifs maintenue.

Toute présence non réservée fait l'objet d'une majoration de 3 € par facture.

Et toute réservation non honorée fait l'objet d'une facturation d'1/2 heure de garderie minimum.

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce maintien des tarifs de garderie pour l'année 2021/2022.

Instauration des mercredis récréatifs en journée complète à compter du 1^{er} septembre 2021

Horaires :

8h-12h et 13h30-17h30

Garderie de 7h30 à 8h00 et de 17h30 à 18h00

Proposition de fonctionner à la 1/2 journée, le repas du midi sera optionnel.

TARIFS PROPOSES :

Aux enfants domiciliés à ILLIES + enfants du personnel communal et enseignants (tarif à la demi-journée)			
	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 900	Quotient familial supérieur à 901
1 enfant à la ½ journée	3.12 €	7.60 €	10.16 €
2 enfants et plus - 10% (par enfant)	2.80 €	6.84 €	9.14 €
Aux enfants non domiciliés à ILLIES (tarif à la demi-journée)			
1 enfant à la ½ journée	10.96 €		
Garderie (forfait journée) pour tous	1.55 €		

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) cette proposition de tarifs pour les mercredis récréatifs.

9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif à compter du 1^{er} septembre 2021.

Madame Mélissa LHOMEL est depuis début janvier 2021 mise à disposition par le Centre de Gestion et elle donne entière satisfaction.

Elle assiste Madame GIUBLESY dans le domaine des ressources humaines (plannings, arrêts maladie, dossiers du personnel, formations, contrats, paies, etc...), des élections, et elle va être formée prochainement à la comptabilité.

Il serait souhaitable, explique Monsieur le Maire, qu'elle prenne en charge également la régie de publicité mais la situation sanitaire, les élections, les absences répétées d'agents et la formation nécessaire à sa prise de poste ne lui ont pas encore permis de s'y pencher.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) cette création de poste.

&&&&

Monsieur le Maire propose également de « créer » à compter d'aujourd'hui un emploi en CDD à 35h par semaine ayant pour motif l'accroissement temporaire d'activité, pour une durée initiale de 6 mois.

Cette personne pourrait remplacer les agents administratifs absents pour de courtes durées répétées que nous ne pouvons anticiper, elle permettrait à chacun de prendre ses vacances de manière plus sereine et elle permettrait de rattraper un peu de retard que nous avons pris en mairie.

Monsieur le Maire souhaite pouvoir recruter un agent qui a déjà travaillé en commune, ce qui simplifierait la formation qui demande beaucoup de temps à chaque fois.

Certains domaines tels que la régie de publicité, le cimetière, l'archivage et d'autres encore sont laissés de côté, faute de temps.

D'autres comme l'urbanisme et la comptabilité sont repris par Madame GIUBLESY en attendant, mais cette situation devient très complexe à gérer.

Madame Catherine WALTER-LEGRAND interroge Monsieur le Maire sur cette création de poste pour 6 mois, elle demande quand prend fin le congé parental de Madame SCREVE, Monsieur le Maire lui répond que la date de fin de congé initial est février.

Monsieur le Maire explique qu'une seule personne actuellement gère la poste et l'accueil et que Madame SCREVE va devoir prendre des congés lorsqu'elle reviendra.

Madame WALTER-LEGRAND interpelle à nouveau Monsieur le Maire sur le poste de Madame SCREVE qui est déjà créé, ce dernier lui répond que cette création de poste est sur un emploi en contrat à durée déterminée, qu'il ne s'agit pas de la création d'un poste de titulaire.

Monsieur Damien HAYART et ensuite Monsieur Philippe DURETZ, adjoint au personnel communal, expliquent, qu'actuellement, c'est Madame BOUQUEREL qui assure le remplacement de Madame SCREVE, le poste qui est proposé pour 6 mois, est un poste en plus des postes existants qui permettra de rattraper le retard, de pouvoir planifier toutes les formations, de gérer les absences existantes au niveau de l'administratif.

Madame WALTER-LEGRAND explique que la commune peut reprendre quelqu'un mais qu'il n'y a pas lieu de « créer un poste ».

Une discussion a lieu, autour de ce terme « créer », il s'agit d'un simple recrutement.

Le Conseil Municipal adopte à 14 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (I. DELMER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) et 2 voix CONTRE (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER), ce recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

10) CONVENTION ECOLE DE CONDUITE

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Colette LAMARQUE et Maryvonne VERLEY qui expliquent le projet.

Ce projet intitulé « bourse au permis » s'adresse aux jeunes d'Illies de 18 à 25 ans ne disposant pas de suffisamment de ressources pour financer seuls leur permis de conduire.

Les jeunes s'engagent, en contrepartie, à réaliser une action bénévole de 100 h au sein de la ville. Le choix a été fait de positionner deux jeunes d'Illies.

La participation de la commune s'élèverait à 1050 €.

Elles expliquent que ces jeunes doivent avoir un projet d'insertion professionnelle, pour lequel, le permis est une nécessité.

La mission sera effectuée dans les activités suivantes au sein des services de la collectivité : divers travaux d'entretien des espaces verts, petits travaux divers.

Les dépenses afférentes aux frais de participation de la commune seront imputées au compte 6184 - Versement à des organismes de formations où il a été prévu la somme de 4000 € au budget primitif 2021, somme qui ne va pas être dépensée en totalité car il est encore difficile, avec le contexte sanitaire, de prévoir des formations.

Madame Colette LAMARQUE explique donc les modalités de mise en place.

Elle évoque la consultation qui a été faite auprès de trois auto-écoles, le choix s'étant arrêté sur l'auto-école Dominique à Fournes-en-Weppes qui propose 22 h de conduite.

Monsieur Frédéric DE SIETER demande, à juste titre, qui paiera les heures de conduite supplémentaires, si tel est le cas ; Madame LAMARQUE lui répond que ce sera au jeune de payer théoriquement mais que ce point sera à discuter.

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce projet de « bourse au permis ».

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer cette convention avec l'auto-école.

11) SERVICES CIVIQUES

Madame Maryvonne VERLEY, conseillère déléguée à l'emploi, évoque le projet de recrutement de la commune, de deux jeunes en services civiques.

Elle explique brièvement en quoi consiste le service civique et l'intitulé de la mission qui est un projet portant sur la mémoire et la jeunesse, intitulé : « Transmettre l'histoire locale à partir des archives de la commune ».

Les activités du volontaire consisteront en une recherche dans les archives locales, une numérisation et une participation au classement de ces dernières

Il est donc demandé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer un agrément avec l'Agence de Service et Paiement (Etat) pour l'accueil de 2 jeunes en service civique (24 h par semaine pour une durée de 9 mois).

Madame Catherine WALTER-LEGRAND interroge Madame Maryvonne VERLEY sur le tutorat, qui s'en occupera ? Un élu, un agent ?

Madame VERLEY lui répond qu'un élu peut s'en occuper mais qu'il conviendrait davantage que ce soit un agent, le choix n'a pas encore été arrêté.

Le Conseil Municipal adopte à 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (I. DELMER, F. DESIETER, C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce projet.

Monsieur le Maire est donc autorisé par la majorité à signer cet agrément pour l'accueil de 2 services civiques.

12) SIGNATURE AVENANT CONVENTION SERVICE INSTRUCTEUR METROPOLITAIN DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire explique, que, depuis 2015, la MEL a créé un service instructeur afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées.

En 2018, la convention de mise à disposition a été renouvelée pour une durée de 3 ans jusqu'au 15 juin 2021.

Il informe donc le Conseil Municipal qu'il convient donc de la renouveler si la commune d'Illies continue à confier à la MEL ses demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame WALTER-LEGRAND précise que ce serait intéressant de pouvoir avoir le nombre d'autorisations de droit des sols, cela a un coût, il serait bien de voir ce que cela représente par rapport aux demandes.

Madame WALTER-LEGRAND demande si Monsieur le Maire suit toujours l'avis de la MEL pour les demandes d'autorisation. Monsieur le Maire lui répond que « oui, en grande partie ». Il précise néanmoins que le PLU 2 est compliqué, qu'il sera fortement amendé à cause d'anomalies, et que rien n'est fait sans respect de la loi.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) le renouvellement de cette convention.

13) PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNE D'ILLIES – MEL

Monsieur le Maire explique que la Loi « Engagement et proximité » de décembre 2019 offre la possibilité d'établir un Pacte de Gouvernance entre les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale, pour Illies il s'agit de la MEL) et les communes membres.

La MEL a donc lancé le débat et a entrepris une large concertation qui a permis une co-construction.

> Confirmation des pratiques : proximité, dialogue, co-construction :

La MEL et les communes ont toujours entretenu une tradition de dialogue, de proximité et de co-construction des politiques publiques.

Elles s'appuient sur ces instances (Conseil des Maires des territoires, Conférence Métropolitaine des Maires), des moyens humains de proximité (coordinateurs territoriaux et équipes des unités territoriales et de la délégation territoriale expérimentale) et des outils (contrats de co-développement, schéma de mutualisation). L'ensemble du dispositif (pratiques, moyens et outils) constitue un « *Pacte de fait* ».

Avec l'instauration de ce Pacte de Gouvernance, il s'agit de le formaliser et de le renforcer.

> Ce Pacte a 5 ambitions :

- Placer le maire au cœur de la définition et de la mise en œuvre des politiques métropolitaines, concerter et coconstruire
- Inscrire l'action métropolitaine dans la proximité
- Favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et soutenir les projets des territoires
- Une MEL innovante en matière de citoyenneté
- Renforcer le dialogue et les projets avec les institutions et territoires voisins

> Nouveautés proposées par le Pacte :

- Faciliter le mandat du maire en lui permettant de se faire représenter en Conférence métropolitaine de maires et en Commission et en proposant un agenda institutionnel consolidé et disponible sur le Portail des territoires.
- Renforcer la proximité MEL / Communes à travers une carte renouvelée des 8 territoires de gouvernance et en lançant une réflexion sur de nouvelles modalités pour une action de proximité.
- Renforcer les instances de proximité. Les conseils des maires deviennent des **Conférences territoriales des maires**. Leur rythme et leur place dans le cycle institutionnel sont renforcés.
- Renforcer l'information par la mise en place d'un **Portail des territoires**, plateforme numérique exclusivement réservée aux communes, leur permettant d'accéder à l'information et aux outils mis à disposition par la MEL.
- Continuer à soutenir les **projets de territoires** à travers les contrats de projets qui succèdent aux contrats de co-développement.
- Renforcer la **participation citoyenne** en renouvelant les outils de la MEL et en accompagnant les communes souhaitant développer des dispositifs de concertation et de participation.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de prendre une délibération pour donner un avis (favorable ou non) avec remarques possibles sur ce Pacte de Gouvernance.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce Pacte de Gouvernance.

14) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE ET DE LA MEL

Monsieur le Maire explique que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

La CLECT s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges.

Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune d'ILLIES.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour approuver ce rapport qui vous a été transmis.

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, F. DESIETER, JS THIBAUT et J. LECOEUCE par pouvoir donné à celui-ci) ce rapport.

15) JURY CRIMINEL

Tirage au sort des 3 jurés d'assises pour la liste préparatoire de 2022.

Les 3 jurés tirés au sort à partir de la liste électorale sont :

- Madame PENIN Pauline
- Madame BEKAERT ép VANLANCKER Victorine
- Madame CAILLET Valérie : 15 Hameau de Ligny le Grand

16) INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux, afin d'amener les réseaux dans la zone d'activités Illies-Salomé vont démarrer le 23 août afin de ne pas gêner la moisson.

Ils se dérouleront avec 2 équipes et seront terminés début novembre.

- Dans la zone Malbrange, un garage poids-lourds va s'installer dans le bâtiment de l'entreprise CHRISTIAEN

- Les logements à l'Orée du Golf vont prendre du retard à cause de la défection d'une entreprise

- Informations sur l'enfouissement des réseaux évoquée par Monsieur Damien HAYART de la rue du Calvaire jusque la rue du Hus.

La suite, l'enfouissement du hameau du Transloy, sera réalisée l'année prochaine.

- Emmanuel DUROT du café « Le Narval » veut créer un marché, interrogation sur la possibilité de faire payer des emplacements (création de régie, etc...). Bonne initiative que Monsieur le Maire appuiera.

- Question de Monsieur Frédéric DESIETER sur un problème rencontré par un locataire des maisons de personnes âgées, pour les poubelles.

Monsieur le Maire évoque la réhabilitation de ces logements. Il explique que, depuis de nombreuses années, ce sont les personnes « vaillantes » qui avaient l'habitude de ramener les poubelles à la route.

Monsieur le Maire évoque la solution de poubelles plus grandes qui seraient délivrées par la MEL et de leur emplacement, une solution va être trouvée.

- Demande de Monsieur F. DESIETER sur le hameau de Gravelin, derrière l'entreprise DESTOMBES, beaucoup de passage de poids lourds qui cause des problèmes divers (vis sur la route, tremblements des maisons, vitesse des véhicules, dangerosité...).

Monsieur le Maire répond qu'il va essayer de trouver une solution.

Fin de la séance à 21h07